



*Saint Mitre
les Remparts*

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2012

Etaient présents : Mesdames Messieurs ALIPHAT, QUAGLIATA, DUTHOIT, GOYET, KOESSLER, CARDE, MUTERO, DE RIVAS, BOURCHET, SPIGEL, AMBERTO, MORERA, BRUN, BORJA, DE FIGUEIREDO, LIBES, BOUVILLE, DELAUZUN, TARTRY, LE BAUT, ALBARELLO, SANTOS, CUENCA, RAGGIRI, LUCCHINI, FRANÇOIS, COURNAC.

Absent avec procuration :

Monsieur BEUILLARD donne procuration à Madame ALIPHAT
Monsieur KINDA donne procuration à Madame COURNAC

Madame KOESSLER est nommé secrétaire de la séance.

Le compte rendu de la séance du 25 juin 2012 est adopté à la majorité

Groupe "Unis pour St Mitre"	22 voix Pour
Groupe "Saint Mitre pour tous, avec tous"	6 voix Contre
Groupe "Changer le vrai choix"	1 voix Contre

Lecture est donnée des décisions n°12.20 à 12.30.

Puis il est passé à l'ordre du jour.

DCM N°062 – Urbanisme – Acquisition de la parcelle Section AH n°195 par application du droit de préemption

A LA MAJORITE,

DECIDE par 28 voix Pour : 21 voix Pour : Groupe "Unis pour St Mitre", 6 voix Pour : Groupe "Saint Mitre pour tous, avec tous" et 1 voix Pour : Groupe "Changer le vrai choix" et par 1 Abstention : Groupe "Unis pour St Mitre" de faire application de son droit de préemption sur la parcelle de terrain objet de la déclaration d'intention d'aliéner déposée en mairie le 20 juillet 2012 au prix global de deux cent quarante mille euros (240 000 €).

D'AUTORISER Madame le Maire à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

D'AUTORISER Madame le Maire à signer l'acte authentique à intervenir.

DCM N°063 – Personnel communal – Transformation d'un emploi dans l'intérêt du service public

A L'UNANIMITE,

PROCEDE dans l'intérêt du service public à la transformation de l'emploi ci-après :

* *Filière Technique*

Catégorie B

- un emploi de technicien territorial (IB 325/576)
en
- un emploi de technicien territorial principal de 1^{ère} classe (IB 404/675)

PRECISE que ces mesures prendront effet au 1^{er} octobre 2012.

DIT que la dépense est inscrite au budget de l'exercice en cours.

La séance est levée à 19h.30.

Le Maire,

Béatrice ALIPHAT